



COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)

ARRETE N° 2026-151

Portant Délégation de Signature à Mme Audrey JACQUET,
Agent contractuel

Le Maire de la Commune de Groisy,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,
- **Vu** le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du Code des Relations entre le Public et l'Administration modifié portant simplification de formalités administratives, et notamment l'article R113.10,
- **Vu** l'article L. 423-1 du Code de l'Urbanisme, relatif aux autorisations du droit des sols,
- **Vu** l'article 48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à madame Audrey JACQUET, Agent contractuel, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- recevoir les dépôts de demandes d'autorisation du droit des sols et délivrer les récépissés divers.

Article 2 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et notifié à l'intéressée.

Fait à Groisy,

Le 21 août 2026,

Notifié à l'intéressée le : 24/08/26
Signature :



Le Maire,
Christophe SIBILLE,

Acte rendu exécutoire,
compte-tenu de sa télétransmission en Préfecture le 25/8/2026
et de sa publication 25/8/2026

